



Motions complémentaires au texte Action

(Congrès SNEP-FSU - La grande Motte 13 au 17/03/2017)

Soutien à Nicolas RENOUX

Le congrès national du SNEP-FSU, réuni à la Grande Motte du 13 au 17 Mars 2017, a pris connaissance des propos publics injurieux et injustes, tenus fin septembre par le corps d'inspection de l'académie de Grenoble, à l'encontre de notre camarade et secrétaire départemental de l'Ardèche, Nicolas Renoux. Les congressistes tiennent à lui apporter leur soutien fraternel et indéfectible.

Soutien à Michel ARQUILLIÈRE

Suite à l'avalanche des 2 Alpes le 13 janvier 2016, qui a provoqué la mort de deux élèves d'une section sportive du lycée Saint Exupéry de Lyon, le congrès National du SNEP- FSU dénonce la volonté de la Rectrice de l'Académie de Lyon de traduire en CAPA disciplinaire le 29 mars, notre collègue Michel Arquillière, lui-même gravement accidenté dans l'avalanche, alors que la matérialité des charges qui lui sont reprochées n'est pas établie par la justice.

Le Congrès dénonce l'acharnement dont notre collègue est victime, en particulier le refus de reconnaissance d'imputabilité au service de cet accident, ainsi que le refus de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 du statut général des fonctionnaires.

Dans ces conditions, le congrès National du SNEP-FSU exige que l'administration décide « un sursis à statuer » dans l'attente d'une réelle instruction à charge et à décharge respectant la présomption d'innocence.

Il appelle les collègues à intervenir afin d'apporter leur soutien à Michel Arquillière.

APPN et Sécurité

A l'initiative du Ministère de l'Education Nationale et dans la perspective d'élaboration de recommandations sur la sécurité dans la pratique scolaire des APPN, le SNEP considère que la prise de risque subjective et personnelle porte une valeur formatrice indispensable et se distingue formellement de la mise en danger, qui se caractérise par une probabilité d'accident socialement inacceptable.

Ce traitement des risques relève de la responsabilité de l'enseignant concepteur, qui doit opérer des choix en fonction de nombreuses contraintes, dont celles liées à l'analyse des conditions environnementales incertaines et variables.

Ces recommandations ne doivent pas se traduire par des injonctions transformant les collègues en exécutants, au détriment du discernement indispensable permettant de s'adapter à des situations imprévues.

Le SNEP revendique enfin, la mise en place d'un plan de formation continue dans ces activités conforme à ses mandats.

RÉSULTAT DES VOTES :

Nombre de Votants : 208

Pour : 208

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Adopté à 100%